



ESPE : la Cour des comptes lance la curée...

mercredi 6 juin 2018, par [Bariaud](#)



La Cour des comptes vient de rendre public son rapport du 12 mars 2018 sur « la mise en place des ESPE ». Ce rapport à charge confirme malheureusement les alertes lancées par la CGT et dessine assez nettement le profil des attaques imminentes à l'encontre de ce qui reste encore debout dans la formation des enseignant·es et des CPE de l'enseignement public.

On pourrait croire que la première et seule préoccupation de la cour des comptes soit financière et que son étude n'ait pour seul objectif qu'une réduction des coûts. Le rapport estime en effet à 1,1 milliard d'euros le coût de la formation des enseignant·es et préconise une réduction de ce coût en proposant une série de mesures réunies par un même objectif : faire que le ministère de l'Éducation nationale (l'employeur) reprenne la main sur les ESPE, au détriment du pouvoir de l'Université (le formateur principal).

Ainsi, après avoir confié le dossier de la formation des maîtres à un enseignement supérieur public éclaté en universités néolibéralisées (concurrentielles, dominées par les logiques de l'excellence et du marché), le pouvoir pourrait désormais prendre prétexte des dégâts humains, pédagogiques, matériels et budgétaires des dernières années pour reprendre la main, récupérer la maîtrise des débris de la formation et des ESPE et porter le coup de grâce.

Ce rapport préconise pêle-mêle de « rationaliser » la carte des formations, comprendre : de fermer des formations, des sites, de fusionner... Mais aussi de « développer la bivalence et la polyvalence dans les parcours de licence ». Elle a surtout pour justification le cadre budgétaire avec la chute des postes aux concours et la pénurie d'enseignant·es. Par exemple, étant donné qu'il manque de professeur·es de maths, il s'agit de pouvoir obliger les professeur·es de physique-chimie à faire des maths, même s'ils-elles ne sont pas formés pour cela.

Par contre, le rapport n'apporte aucune précision sur des questions essentielles : sous quel statut seraient recrutés les nouveaux enseignant·es et CPE ? Quel serait leur statut et leur rémunération pendant leurs années de formation en M1 et M2 ?

La FERC CGT rappelle que son projet pour les ESPE revendique un concours complet niveau licence, ouvrant droit au statut de fonctionnaire-stagiaire et à une véritable formation universitaire par alternance progressive durant deux ans, poursuivie par de substantiels compléments de formation en T1/T2, permis par des décharges de service.

Il s'agit pour le ministère de l'Éducation nationale, s'il suit les propositions de la cour des comptes, ce qui serait cohérent avec ses déclarations, de contrôler et de décider de tout, de réduire les coûts et de reprendre complètement la main sans se soucier de la liberté pédagogique des enseignant·es et des pratiques critiques et réflexives permises par les libertés académiques et la recherche. C'est une nouvelle fois une formation au rabais qui est envisagée. Pour la CGT elle est en lien avec le projet plus global de démolition du statut de la fonction publique et la généralisation de l'embauche de contractuel·les.

Montreuil le 6 juin 2018